

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Arab Tunisian Bank -ATB- Siège social : 9, rue Hédi Nouira – 1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2007. Ces états sont accompagnés du rapport (1) des commissaires aux comptes, M. Nouredine HAJJI (A.M.C) et M. Ahmed MANSOUR.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2007 (Unité en 1000 DT)

Notes	30 juin 2007	30 juin 2006	31 Décembre 2006
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	121 250	40 020	97 457
Créances sur les établissements bancaires et financiers (1)	379 102	446 941	258 508
Créances sur la clientèle (2)	1 132 502	1 077 560	1 135 295
Portefeuille titre commercial (3)	611 783	462 194	528 508
Portefeuille d'investissement (4)	89 058	69 417	68 430
Valeurs immobilisées (5)	44 594	37 052	42 386 *
Autres actifs	32 280	26 553	31 458 *
TOTAL ACTIF	2 410 569	2 159 737	2 162 042
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (6)	142 998	131 986	97 921
Dépôts et avoirs de la clientèle (7)	1 941 409	1 769 049	1 786 288
Emprunts et ressources spéciales	114 807	62 441	68 559
Autres passifs	28 641	26 630	26 920
TOTAL PASSIF	2 227 855	1 990 106	1 979 688
CAPITAUX PROPRES			
Capital	60 000	60 000	60 000
Réserves	112 143	100 370	100 370
Résultats reportés	10	1	1
Résultat de l'exercice	10 561	9 260	21 983
TOTAL CAPITAUX PROPRES (8)	182 714	169 631	182 354
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 410 569	2 159 737	2 162 042

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

(1) Il s'agit de deux avis établis distinctement par les commissaires aux comptes, M. Nouredine HAJJI (A.M.C) et M. Ahmed MANSOUR dans un même rapport.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 juin 2007
 (Unité en 1000 DT)

	30 juin 2007	30 juin 2006	31 Décembre 2006
PASSIF EVENTUEL			
Cautions, avals et autres garanties	140 575	174 922	139 982
Crédits documentaires	195 056	353 827	314 617
TOTAL PASSIF EVENTUEL	335 631	528 749	454 599
ENGAGEMENTS DONNEES			
Engagements de financement donnés	94 747	83 305	125 591
Engagement sur titres	2 659	3 463	2 687
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	97 406	86 768	128 278
GARANTIES RECUES	366 461	375 059	368 724

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2007
 (Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts & revenus assimilés	(9)	49 768	39 516	85 063
Commissions	(10)	10 045	8 843	18 800
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(11)	25 726	23 877	46 298
Revenu du portefeuille investissement	(12)	2 471	1 928	3 634
Total produits d'exploitation bancaire		88 010	74 164	153 795
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	(13)	40 097	32 153	68 453
Commissions encourues		1 402	1 118	2 655
Total charges d'exploitation bancaire		41 499	33 271	71 108
PRODUIT NET BANCAIRE		46 511	40 893	82 687
Dotations aux provisions sur créances	(14)	(8 474)	(8 159)	(11 358)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(15)	(302)	(184)	56
Autres produits d'exploitation		53	49	92
Frais de Personnel		(13 071)	(12 507)	(26 213)
Charges d'exploitation		(7 842)	(5 740)	(13 242)
Dotations aux Amortissements		(3 175)	(2 312)	(5 256)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 700	12 040	26 766
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(332)	(465)	(243)
Impôts sur les bénéfices		(2 807)	(2 315)	(4 540)
Résultat des activités ordinaires		10 561	9 260	21 983
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 561	9 260	21 983

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 01/01/2007 au 30/06/2007
(Unité en 1000 DT)

Notes	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	101 534	83 615	169 393
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(60 772)	(41 581)	(92 163)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres étab.Bancaires et financiers	(23 514)	32	(4 677)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(7 222)	(123 264)	(187 023)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	155 375	265 766	279 334
Titres de placement		0	
Sommes versés au personnel et créditeurs divers	(9 642)	(15 147)	(28 004)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(11 696)	(9 335)	(15 606)
Impôts sur les sociétés	(2 277)	(1 568)	(3 984)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	141 786	158 518	117 270
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 526	1 095	2 970
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	(20 792)	(14 515)	(13 310)
Acquisition / Cessions sur immobilisations	(4 136)	(4 733)	(10 547)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(22 402)	(18 153)	(20 887)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts	50 000		
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales	(3 947)	11 796	17 853
Dividendes versés	(10 200)	(6 600)	(6 600)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement	35 853	5 196	11 253
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(6)	(14)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cour de l'exercice	155 237	145 561	107 650
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice	760 643	652 993	652 993
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	915 880	798 548	760 643

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1) Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 30/06/2007, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**a) Classement des titres :**

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût.
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. La valeur d'usage est déterminée par ordre de disponibilité de l'information, le cours de la dernière transaction, l'actif net réévalué et la valeur mathématique. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

2-5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	5 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	20 %
- Œuvres d'art	10 %
- A . A & Installations	10 %

3- NOTES EXPLICATIVES.

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 379 102 KDT au 30/06/07 contre 446 941 KDT au 30/06/06 et 258 508 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Juin-07	Juin-06	déc-06
DAV auprès des banques et institutions financières	32 043	58 178	23 463
Prêts/MM interbancaire	63 130	218 000	37 500
Prêts en devises	280 903	168 587	190 050
Autres créances	12	333	3 042
Créances rattachées	1 644	1 186	1 403
Valeurs non imputés	1 370	2 657	3 050
TOTAL	379 102	446 941	258 508

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 132 502 KDT au 30/06/07 contre 1 077 560 KDT au 30/06/06 et 1 135 295 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Juin-07	Juin-06	Déc-06
Crédits à la clientèle	1 190 072	1 154 167	1 172 022
Crédits sur ressources spéciales	51 715	46 847	55 270
Autres valeurs à imputer sur les clients	16 970	20 591	23 103
Autres créances	4 826	1 479	6 110
Produits perçus d'avance	(2 992)	(3 114)	(3 596)
Valeur brute	1 260 591	1 219 970	1 252 909
Provisions	(102 330)	(116 049)	(94 130)
Agios réservés	(25 759)	(26 361)	(23 484)
Valeur nette	1 132 502	1 077 560	1 135 295

Note 3 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial a atteint 611 783 KDT au 30 juin 2007 contre 462 194 KDT au 30 juin 2006 et 528 508 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Juin-07	Juin-06	déc-06
Bons de Trésor	588 259	444 684	508 462
Créances et dettes rattachées	23 524	17 510	20 046
TOTAL	611 783	462 194	528 508

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Au 30 juin 2007, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 89 058 KDT contre 69 417 KDT à la fin du premier semestre 2006 et 68 430 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Juin-07	Juin-06	Déc-06
Titres d'investissement	17 107	11 600	10 603
SICAR Fonds gérés	43 215	31 002	30 830
Titres de participations	7 489	5 062	4 961
Parts dans les entreprises liées	10 026	9 212	10 026
Participation en rétrocession	9 857	11 232	10 482
Créances rattachées	7 215	7 317	7 133
Valeur brute	94 909	75 460	74 035
Provisions	(3 870)	(4 002)	(3 762)
Agios réservés sur portage	(1 981)	(2 006)	(1 843)
Valeur nette	89 058	69 417	68 430

Note 5 : Valeurs Immobilisées

Au 30 juin 2007, les valeurs immobilisées se sont élevées à 44 594 KDT contre 37 052 au 30 juin 2006 et 42 386 KDT au 31 décembre 2006.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/06	Acquisitions	Cessions	VB au 30/06/07	Amortissements cumulés	V Nette au 30/06/07
Immeubles & AAI	41 436	2 663		44 099	12 381	31 718
Matériel et Mobiliers	26 142	1 575	2	27 715	16 946	10 769
Matériel roulant	3 287	257	359	3 185	1 392	1 793
Autres Immobilisations	312	2		314		314
TOTAL	71 177	4 497	361	75 313	30 719	44 594

Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 131 986 KDT au 30/06/06 à 142 998 KDT au 30/06/07 et 97 921 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Juin-07	Juin-06	Déc-06
Dépôts à vue	11 246	21 217	3 373
Dépôts à Terme		18 000	10 000
Emprunts	81 492	69 182	66 667
Dettes rattachées	487	405	658
Autres dépôts	49 773	23 182	17 223
TOTAL	142 998	131 986	97 921

Note 7 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 1 941 409 KDT au 30 juin 2007 contre 1 769 049 KDT au 30/06/06 et 1 786 288 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Juin-07	Juin-06	Déc-06
Dépôts à vue	557 838	655 646	584 065
Dépôts à Terme	1 085 666	861 005	920 117
Comptes d'épargne	226 923	192 389	210 488
Autres sommes dues à la clientèle	56 646	47 065	57 240
Dettes rattachées	14 336	12 944	14 378
TOTAL	1 941 409	1 769 049	1 786 288

Note 8 : Capitaux propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2006 Avant aff,	60 000	55 064	4 396	4 219	3 592	25 993	2 573	4 533	1	21 983	182 354

Réserve pour réinvest. Devenus libres										-4 000	4 000	0
Réserve à régime spécial devenues disponibles												0
Affectations des bénéfices non réparties au 31/12/2006												
- Réserve légale			1 099								-1 099	0
- Réserve pour réinvest						14 150					-14 150	0
- Réserve à régime spécial							524				-524	0
- Dividendes											-10 200	-10 200
- Résultats reportés									9		-9	0
Résultat net 30 06 2007											10 561	10 561
Solde au 30/06/2007												
Avant aff	60 000	55 064	5 495	4 219	3 592	40 143	3 097	533	10	10 561	182 714	

Note 9 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 49 768 KDT au 30/06/07 contre 39 516 KDT au 30/06/06 et 85 063 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 549	5 048	11 919
Intérêts sur crédit CT & MLT	32 580	25 374	55 019
Intérêts sur comptes courants débiteurs	9 639	8 761	17 388
Autres intérêts et revenus assimilés		333	737
TOTAL	49 768	39 516	85 063

Note 10 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 10 045 KDT au 30 juin 2007 contre 8 843 KDT au 30 juin 2006 et 18 800 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Commissions sur comptes et moyens de paiement	4 992	4 213	8 910
Commissions sur opérations internationales	1 990	1 697	3 709
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	1 272	1 510	3 031
Récupérations et autres commissions	1 791	1 423	3 150
TOTAL	10 045	8 843	18 800

Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ce poste s'est soldé par un gain de 25 726 contre 23 877 KDT au titre du premier semestre 2006 et 46 298 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits sur Bons de Trésor	19 895	19 501	37 605

Intérêts reçus sur BTA	1 868		
Gain sur portefeuille commercial	21 763	19 501	37 605
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	266	0	249
Profit/ Perte sur opérations de change	(28)	401	960
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	6 422	5 289	8 822
Profit/ Perte sur position de change à terme	(2 697)	(1 314)	(1 338)
Gain sur opérations financières	3 963	4 376	8 693
TOTAL	25 726	23 877	46 298

Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 1 928 KDT au 30/06/06 à 2 471 KDT au 30/06/07 et 3 634 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits de valeurs mobilières	1 335	864	1 433
Produits sur portage	1 136	1 064	2 201
TOTAL	2 471	1 928	3 634

Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 40 097 KDT au 30/06/07 contre 32 153 KDT au 30/06/06 et 68 453 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	2 518	1 536	3 626
Intérêts /ressources spéciales	1 868	1 228	2 702
Intérêts sur dépôts à terme	29 300	22 711	46 513
Intérêts sur comptes d'épargne	3 865	3 104	6 598
Intérêts sur dépôts à vue	2 546	3 574	9 014
TOTAL	40 097	32 153	68 453

**Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances
Hors Bilan et Passif**

Le solde de ce compte a atteint 8 474 KDT au 30/06/2007 contre 8 159 KDT au 30/06/2006 et 11 358 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	8 474	8 088	27 884
Perte sur créances	1	628	29 578
Reprises provisions	(1)	(557)	(46 104)
TOTAL	8 474	8 159	11 358

Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint 302 KDT au 30/06/2007 contre 184 KDT au 30/06/2006 et (56) KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotations aux provisions/portefeuille investissement	319	292	438
Perte sur cession titres			
Plus value sur cession titre de participation			
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(17)	(108)	(494)
TOTAL	302	184	(56)

Note 16 : Liquidités et équivalents de liquidités

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Caisse et avoirs auprès de la BCT , CCP	121 223	40 027	97 380
Avoirs auprès des banques et org. spécialisés	348 909	445 421	252 064
Portefeuille commercial	588 260	444 684	508 462
Dépôts des banques et org. spécialisés	(142 512)	(131 584)	(97 263)
TOTAL	915 880	798 548	760 643

4-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31 décembre 2006, il a été décidé de procéder aux opérations de reclassements ci-après :

- Les charges à répartir et les frais d'augmentation de capital figurant au 30 juin 2006 sous la rubrique valeur immobilisé pour 1 721 KDT, ont été reclassés sous la rubrique autre comptes d'actifs.

Les données comparatives au 30/06/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 30/06/2006	Montant après retraitement 30/06/2006	Variation
Valeurs immobilisées	38 773	37 052	-1 721
Autres Actifs	24 832	26 553	1 721

5-Note sur les charges à répartir

Les charges à répartir présentées au niveau de la rubrique « Autres actifs » ont totalisé un montant net de 2 535 KDT au 30/06/2007 contre 1 721 KDT au 30/06/2006 et 3 001 KDT au 31 décembre 2006.

se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	VB Déc. 2006	Frais engagés en 2007	VB juin, 2007	Résorptions cumulées déc-06	Résorption exercice 2007	Résorptions cumulées juin, 2007	V. Nette Juin 07
Charges à répartir	5 499	387	5 886	2 498	853	3 351	2 535
TOTAL	5 499	387	5 886	2 498	853	3 351	2 535

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2007**

Tunis le 17 septembre 2007

A Monsieur le Directeur Général de l'Arab Tunisian Bank

Objet : Rapport d'examen limité des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 30 juin 2007.

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de l'Arab Tunisian Bank au titre de l'exercice 2007, et en application des dispositions de l'article 21 de la loi 94-117 portant réorganisation du marché financier, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint notre avis (1) suite à l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2007.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de notre profond respect.

Deloitte - Ahmed Mansour & associés
Ahmed Mansour

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

(1) Il s'agit de deux avis établis distinctement par les commissaires aux comptes, M. Noureddine HAJJI (A.M.C) et M. Ahmed MANSOUR dans un même rapport.

**1- AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2007**

AMC Ernst & Young

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2007**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

La fiabilité des informations données dans les états financiers semestriels annexés au présent avis appelle de notre part l'observation suivante :

Le montant des dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille engagements au titre de la période a été déterminé par la banque de façon forfaitaire à hauteur de 8 200 KDT. Les tests que nous avons menés, dans ce cadre, ne nous permettent pas de conclure que ce montant suffit pour couvrir le coût du risque de la période.

En dehors de cette observation et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 17 septembre 2007

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

**2- AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2007**

Deloitte – Ahmed Mansour & Associés

Tunis, le 17 septembre 2007

A Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2007. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes lors de l'audit des comptes annuels.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan arrêté au 30 juin 2007, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Ces états financiers intermédiaires ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers intermédiaires ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité. Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'examen limité pour obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives.

4. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; l'examen en question fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

5. Les provisions et agios réservés sur les engagements et les participations de la Banque figurent dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2007 pour respectivement 106,254 millions de dinars et 28,190 millions de dinars. Le nombre limité de dossiers examinés sur une base individuelle ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

6. Les états financiers de la Banque au titre de l'exercice 2006 ont été audités par nos soins. A ce sujet, nous avons conclu notre rapport par une certification assortie de réserves portant sur des faiblesses constatées dans l'exploitation du système informatique récemment introduit, des éléments organisationnels et de procédures, ayant eu pour effet de réduire l'étendue des investigations, des écarts au niveau des comptes de la comptabilité matière devant être apurés, des charges d'amortissement de biens hors exploitation, indûment rattachées à l'exploitation de la Banque, des insuffisances de provisions pour la couverture des risques inhérents aux engagements de la clientèle pour 2,253 MDT, et des intérêts et revenus assimilés pour 0,768 MDT constatés indûment parmi les produits au titre de l'exercice 2006.

7. Excepté le point indiqué au paragraphe 5 ci-dessus et sous réserves de ce qui est mentionné au paragraphe 6 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, relevé des éléments pouvant affecter de façon significative la présentation fidèle des états financiers intermédiaires annexés aux pages 9 à 25 du présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

8. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 7 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque, et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change ; la Banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement cités sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

Ahmed Mansour